

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2439

2 octobre 2013

### SOMMAIRE

BRPV S.à.r.l. ....	117068	Tradin S.A. ....	117062
Carbon Management S.A. ....	117071	Treveria C S.à r.l. ....	117062
Chipnet S.A. ....	117069	Treveria Eight S.à r.l. ....	117062
Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. ....	117069	Treveria Eleven S.à r.l. ....	117061
Delta Participations S.A. ....	117026	Treveria Fourteen S.à r.l. ....	117061
ed-g ....	117055	Treveria Nine S.à r.l. ....	117060
Equinox ....	117026	Treveria Ten S.à r.l. ....	117060
Ernst & Young Services S.A. ....	117034	Treveria Twelve S.à r.l. ....	117063
Eugénie Patri Sébastien EPS ....	117026	Trinistar Holdings Lux S.à r.l. ....	117063
Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS ....	117034	Trinistar Investments Lux S.à r.l. ....	117063
FDLV Group ....	117026	Trius S.A. ....	117046
Finale S.à r.l. ....	117033	Trust Investment Consulting S.à r.l. ....	117045
Finpro Holding S.à r.l. ....	117027	Twelve Sicamore S.à r.l. ....	117035
Firmament Capital Investissement ....	117027	UBS Global Solutions ....	117054
First Finance Holding S.A. ....	117027	UBS Manager Solutions ....	117054
GP Acquisition Holding S.à r.l. ....	117072	UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l. ....	117068
Hipoteca III Lux S.à r.l. ....	117072	Univers-Alb S. à r.l. ....	117055
Hotep ....	117033	Valstar S.A. ....	117066
Ibag S.A. ....	117036	Vector Asset Management S.A. ....	117064
Icaria Invest S.à r.l. ....	117036	Venture & Capital Management S.A. ...	117061
Initium Corporate Services S.A. ....	117072	VEX ....	117047
Phoenix II Mixed M ....	117035	Visualbox S.à r.l. ....	117059
Property Development Corporation ....	117034	VXI Europe ....	117046
Tages Capital Sicav ....	117046	VXI Luxembourg S.à r.l. ....	117055
Tamerlane ....	117037	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA .....	117068
TBU-9 S.A. ....	117063	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA .....	117066
TBU-9 S.A. ....	117036	Wempro S.A. ....	117060
That's It A.G. ....	117045	Werner Global Holdings S.à r.l. ....	117064
The Emerging Markets Strategic Fund ..	117062	Xylem International S.à.r.l. ....	117056
TLcom II Holdings S.à r.l. ....	117047		
Top Sun s.à r.l. ....	117047		
Tractim S.à r.l. ....	117064		

**Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.578.518,75.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

1. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juin 2013, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

2. En date du 17 juin 2013, le conseil d'administration a décidé de nommer Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013114633/16.

(130139771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Equinox, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 77.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013114650/13.

(130139922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Delta Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.366.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114611/10.

(130139320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**FDLV Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.390.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 22 juillet 2013 à 15.00 heures*

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat Monsieur Benoit DE RAEYMAEKER de son poste d'administrateur.  
Il sera remplacé par Madame Gertrude SZAWALA-PRZYBYLSKI, née à Divion (F) le 21.12.1936 et demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, 2-4 rue du Château d'Eau.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013114682/15.

(130139355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Finpro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 173.398.

Nous certifions par la présente qu'une cession de 12.500 (douze mil cinq cents) parts sociales, représentant 100% du capital de notre société, a été effectuée en date du 26 juillet 2013:

- de Douglas James Morley HULME, of BGU – GY1 1ZU St Peter Port,
- en faveur de la société SIST SOCIETA' ITALIANA SERVIZI TRUST Srl, société à responsabilité limitée italienne avec siège à I-20121 Milan, Via Montenapoleone 23, inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 05679390962.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Paolo Panico  
Gérant

Référence de publication: 2013114685/15.

(130139758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Firmanent Capital Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 157.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114689/10.

(130138851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**First Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 179.348.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Eric CHARDOILLET, né le 9 septembre 1964 à Belfort, demeurant au 3 Place du Panthéon, F-75005 Paris,
- Madame Hélène CHARDOILLET, née le 31 mai 1969 à Paris, demeurant au 3 Place du Panthéon, F-75005 Paris,
- Monsieur Olivier BAILLET, né le 20 juillet 1963 à Neuilly-sur-Seine, demeurant Bergstrasse 32, CH-6004 Luzern,
- Monsieur Jean-Pierre BAUDE, né le 6 août 1963 à Metz, demeurant 4110 Route de Neufchatel, F-76230 Bois-Guillaume,
- Monsieur Thierry BELIN, né le 14 mars 1962 à Saint-Etienne, demeurant au 26, rue de la Saussière, F-92100 Boulogne-Billancourt,
- Madame Marie-Line BELIN, née le 31 août 1958 à Boulogne-Billancourt, demeurant au 26, rue de la Saussière, F-92100 Boulogne-Billancourt,
- Monsieur Christophe DELORME, né le 7 octobre 1966 à Bordeaux, demeurant au 56, Moruben Road 2088 Mostman, NSW Australie,
- Monsieur Olivier LEBRET, né le 24 octobre 1957 à Caen, demeurant au 119 West-71 °Street, New York 100 23,
- Monsieur Philippe MASSARD, né le 27 février 1962 à Saint-Etienne, demeurant au 4, rue de Vimoutiers, F-75013 Paris,
- Monsieur Raymond ROUPHAEL, né le 7 mai 1953 à Marseille, demeurant au 37, rue Ampère, F-75017 Paris,
- Monsieur Talabor SZABO, né le 19 octobre 1956 au Massachusetts, demeurant au 21, avenue du Maréchal Franchet d'Espéray, F-75016 Paris.

Les comparants ci-avant nommés sont tous ici représentés par:

Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privée.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «FIRST FINANCE HOLDING S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations:

Elle pourra encore être active dans le secteur de la formation et de la certification en ligne.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à huit millions neuf cent quarante-six mille euros (8.946.000,-EUR), divisé en sept millions vingt-quatre mille cent et quatre (7.024.104) actions de catégorie «A», un million huit cent soixante-neuf mille huit cents (1.869.800) actions de catégorie «B» («les actions ordinaires») et en cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) actions de catégorie «C» («les actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales»), chaque action («A», «B» et «C») ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La détention des actions de catégorie «C» est soumise à la condition expresse que le détenteur soit dans un lien de subordination (tel que contrat de travail ou contrat de collaboration) avec une des sociétés du groupe (société mère, filiale, sous-filiale ou société sœur). Dès que le détenteur de l'action perd cette qualité, pour quelque raison que ce soit, il verra son action rachetée de plein droit par la société émettrice.

La société a le pouvoir d'acquérir pour son compte les actions de catégorie «C» sous les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le prix de rachat des Titres de catégorie «C» sera déterminé, une fois par an, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de l'Entreprise statuant sur les comptes du dernier exercice, en divisant par le nombre d'actions constituant le capital social de l'Entreprise, le montant de l'actif net réévalué, d'après le bilan du dernier exercice clos, certifié par le commissaire aux comptes ou son équivalent.

L'évaluation des titres devra également être revue chaque fois qu'un événement ou une série d'événements intervenus au cours d'un exercice sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle de la valeur des actions de l'entreprise, notamment:

- en cas de transaction significative (+de 0,15% du capital) sur les titres
- en cas de modification du capital (augmentation, réduction); et
- distribution de dividendes ou de réserves.

S'il est demandé au commissaire aux comptes d'établir une attestation de valeur sur les bases ci-dessus à une date autre qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, cette attestation prendra également en compte les événements ci-dessus.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote, ni de droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de catégorie «C» sont émises (titulaire, nombre, prix) sur décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

#### Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque actions représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriété».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriété et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriété de la mention «nue-propriété».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus à la majorité simple par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas trois (3) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à la majorité simple, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société sera engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit au plus tard le 30 juin à 14 heures de chaque année au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action sans distinction donne droit à une voix dans les assemblées générales.

Toutes les actions voteront comme une seule catégorie d'actions, sauf pour les modifications des statuts affectant les droits des diverses catégories, auquel cas un vote dans cette catégorie d'actions est requis.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les personnes énumérées, ci-après, déclarent faire les apports suivants, représentant au total cent mille trois cent trente-et-une (100.331) actions, soit 78,48 %, de la société par action simplifiée de droit français «FIRST FINANCE S.A.S», établie et ayant son siège social au 56, rue Laffitte, F-75009 Paris, rémunérés comme indiqué ci-après:

1) Monsieur Eric Chardoillet, prénommé:

- fait apport de quatre-vingt deux mille trois cent douze (82.312) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S», précitée, et se voit attribuer en contrepartie sept millions vingt-quatre mille cent et quatre (7.024.104) actions nouvelles de catégorie «A» de la société et une soulte de sept cent deux mille trois cent quatre euros (702.304 EUR) en compte courant d'associé.

2) Madame Hélène Chardoillet, prénommée:

- fait apport de cinq cent cinquante cinq (555) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.» précitée, et se voit attribuer en contre-partie cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) actions nouvelles de catégorie «C» de la société.

3) Monsieur Olivier Baillet, prénommé:

- fait apport de mille six cent quarante-deux (1.642) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie cent cinquante-quatre mille cent trente (154.130) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

4) Monsieur Jean-Pierre Baude, prénommé:

- fait apport de deux mille douze (2.012) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.» précitée, et se voit attribuer en contre-partie cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-et-une (188.861) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

5) Monsieur Thierry Belin, prénommé:

- fait apport de quatre mille cinquante (4.050) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.» précitée, et se voit attribuer en contre-partie trois cent quatre-vingt mille cent soixante-trois (380.163) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

6) Madame Marie-Line Belin, prénommée:

- fait apport de six cent quarante (640) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie soixante mille soixante-quinze (60.075) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

7) Monsieur Christophe Delorme, prénommé:

- fait apport de deux mille trente-cinq (2.035) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie cent quatre-vingt-onze mille vingt (191.020) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

8) Monsieur Olivier Leuret, prénommé:

- fait apport de mille sept cent soixante-sept (1.767) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quatre (165.864) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

9) Monsieur Philippe Massard, prénommé:

- fait apport de trois cent quatre-vingt douze (392) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie trente-six mille sept cent quatre-vingt-seize (36.796) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

10) Monsieur Raymond Roupael, prénommé:

- fait apport de quatre cent neuf (409) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie trente-huit mille trois cent quatre-vingt-douze (38.392) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

11) Monsieur Talabor Szabo, prénommé:

- fait apport de quatre mille cinq cent dix-sept (4.517) actions de la société par actions simplifiée de droit français «First Finance S.A.S.», précitée, et se voit attribuer en contre-partie quatre cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (423.999) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

Les cent mille trois cent et une (100.331) actions ainsi apportées à la société sont évaluées à la somme de neuf millions quatre cent dix-sept mille huit cent quatre euros (9.417.804,-EUR.-) dont huit millions sept cent quinze mille cinq cents euros (8.715.500,-EUR.-) sont attribués au capital de la société et une soulte de sept cent deux mille trois cent et quatre euros (702.304 EUR) sera affectée au poste «compte courant actionnaire» à créer en faveur de Monsieur Eric CHARDOILLET, cette soulte ne portera pas intérêt.

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 28 juin 2013, par GSL Révision Sàrl, réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant total de 9.648.304 EUR comprenant l'apport en nature d'une valeur de 9.417.804 EUR dont 8.715.500 EUR sera affecté au capital en contrepartie de 8.715.500 actions de First Finance Holding S.A. et 702.304 EUR en compte courant d'associé, ne correspond pas au moins aux 8.946.000 actions d'une valeur nominale de 1 EUR à émettre en contrepartie. L'émission des 8.946.000 nouvelles actions correspond d'une part à l'apport en nature de 8.715.500 EUR et d'autre part à l'apport en numéraire de 230.500 EUR»

Les personnes énumérées, ci-après, déclarent faire les versements en numéraire suivants,

1) Monsieur Thierry Belin, prénommé:

- fait un versement en numéraire de quarante-deux mille cinq cents euros (42.500,- EUR), et se voit attribuer en contre-partie quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

2) Monsieur Philippe Massard, prénommé:

- fait un versement en numéraire de dix-huit mille euros (18.000,-EUR), et se voit attribuer en contre-partie dix-huit mille (18.000) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

3) Monsieur Talabor Szabo, prénommé:

- fait un versement en numéraire de cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR), et se voit attribuer en contre-partie cent soixante-dix mille (170.000) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

de sorte que la somme de deux cent trente mille cinq cents euros (230.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Au total, il est ainsi attribué à chacun des apporteurs, en pleine propriété, le nombre d'actions indiqué ci-après:

1) Monsieur Eric Chardoillet, prénommé:

- sept millions vingt-quatre mille cent et quatre (7.024.104) actions nouvelles de catégorie «A» de la société.

2) Madame Hélène Chardoillet, prénommée:

- cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) actions nouvelles de catégorie «C» de la société.

3) Monsieur Olivier Baillet, prénommé:

- cent cinquante-quatre mille cent trente (154.130) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

4) Monsieur Jean-Pierre Baude, prénommé:

- cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-et-une (188.861) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

5) Monsieur Thierry Belin, prénommé:

- quatre cent vingt-deux mille six cent soixante-trois (422.663) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

6) Madame Marie-Line Belin, prénommée,

- soixante mille soixante-quinze (60.075) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

7) Monsieur Christophe Delorme, prénommé,

- cent quatre-vingt-onze mille vingt (191.020) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

8) Monsieur Olivier Lebret, prénommé,

- cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quatre (165.864) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

9) Monsieur Philippe Massard, prénommé,

- cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-seize (54.796) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

10) Monsieur Raymond Rouphael, prénommé,

- trente-huit mille trois cent quatre-vingt-douze (38.392) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

11) Monsieur Talabor Szabo, prénommé,

- cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (593.999) actions nouvelles de catégorie «B» de la société.

#### *Déclaration fiscale*

La présente société bénéficiaire de l'apport étant soumise à l'Impôt sur les Sociétés à Luxembourg, les apporteurs résidents fiscaux français déclarent vouloir bénéficier des dispositions fiscales de report d'imposition automatique des plus-values latentes régie par le nouvel article 150-0 B ter du Code Général des Impôts Français dans la mesure où le montant de la soulte par les apporteurs n'excède pas 10% de la valeur nominale des titres reçus.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinq mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à QUATRE (4) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Administrateurs de catégorie A:*

1) Monsieur Eric CHARDOILLET, né le 9 septembre 1964 à Belfort, demeurant au 3 Place du Panthéon, F-75005 Paris.



*Administrateurs de catégorie B:*

2) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

4) Monsieur Thierry BELIN, né le 14 mars 1962 à Saint-Etienne, demeurant au 26, rue de la Saussière, F-92100 Boulogne-Billancourt.

Monsieur Eric CHARDOILLET, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«A&C Management Services S.à r.l.», ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2019.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes pré mentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2013. Relation: EAC/2013/10384. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013114690/331.

(130139356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Finale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.738.

*Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 6 août 2013*

En date du 6 août 2013, l'Associé unique de la société Finale S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hickey (Royaume-Unis), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114673/14.

(130139569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Hotep, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.232.

M. Eric DELCAMP DOS SANTOS démissionne avec effet le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013114764/8.

(130139820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

—  
EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2013 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013114655/14.

(130139542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.109.

Société anonyme fondée le 19 août 2010 et publication dans le Mémorial C-N° 2117 du 8 octobre 2010.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2012.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013114668/14.

(130139882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Property Development Corporation, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.573.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 juillet 2013 que:

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Aniel GALLO

et nomme en remplacement:

- Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs suivants:

- Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

- Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz (Luxembourg), demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- Fiduc-Concept Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B38.136, avec le siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013117535/26.

(130142914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Phoenix II Mixed M, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.515.

—  
AUSZUG

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft PHOENIX HOLDCO I.S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 152.589, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 462 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13914, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 8 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13914, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 30 Geschäftsanteile der Gesellschaft an ZBI Invest AG, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 11315, verkauft und übertragen.

Die Geschäftsanteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt gehalten:

Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH .....	470
ZBI Invest AG .....	30
Gesamt .....	500

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. August 2013.

Référence de publication: 2013117525/30.

(130142742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Twelve Sicamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.242.

I Par résolutions prises en date du 24 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet immédiat;
- acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- nomination de Guillaume Taylor, avec adresse professionnelle au 34, rue de Candolle, 1205 Genève, Suisse, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II Par résolutions prises en date du 30 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013117668/24.

(130142238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Ibag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 95.593.

—  
Par lettre recommandée avec AR en date du 8 août 2013, Madame Sylvie Delleré-Fassbender, demeurant avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes a démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur et de Présidente du conseil d'administration de la société IBAG S.A., établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95593.

Par lettre recommandée avec AR en date du 8 août 2013, Monsieur Camille Kinnen, demeurant avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes a démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société IBAG S.A., établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95593.

Par lettre recommandée avec AR en date du 8 août 2013, Monsieur Nicolas Linden, demeurant à L-6833 Biver, Hauptstrooss, 2 a démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société société IBAG S.A., établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95593.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117363/20.

(130142419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.595.

—  
L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Icaria Invest S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117364/15.

(130142613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**TBU-9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.122.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 8 août 2013*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Mme Christelle Rétif, président du conseil d'administration;
- M. Pierre Stemper;
- M. Naïm Gjonaj;
- M. Nicholas Hood.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2013.

Pour extrait conforme

TBU-9 S.A.

Référence de publication: 2013117671/19.

(130142757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Tamerlane, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.  
R.C.S. Luxembourg B 179.505.

---

**STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of July.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

Appeared:

The company MAZE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 CAPELLEN, 75, Parc d'Activités, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg with file number B-110.554,

The applicant is represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "TAMERLANE" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Board of managers.** The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

#### **Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of shareholders

**Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

**Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**Art. 15. Sole shareholder.**

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 16. Accounting Year.**

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January of each year and end on the 31<sup>th</sup> December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 17. Allocation of Profits.**

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

### **Art. 19.**

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

#### *Evaluation of the Expenses*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,200.-.

#### *Subscription*

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company MAZE S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Decisions of the sole applicant*

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:



1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to one.

3.- The general meeting appoints as the sole Manager, for an indefinite period:

- TITAN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.838.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

La société MAZE S.à r.l., société constituée sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 CAPELLEN, 75, Parc d'Activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de dossier B-110.554.

La partie comparante est représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "TAMERLANE" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres

titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

**Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Associé unique.**

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

### Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
- (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

117045

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

*Souscription*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MAZE S.à r.l., pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Décision de l'associée unique*

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérante unique, pour une durée indéterminée:  
- TITAN S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838;

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2013. Relation GRE/2013/3140. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117670/458.

(130142798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Trust Investment Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7270 Helmsange, 12, rue des Nations Unies.

R.C.S. Luxembourg B 163.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117667/10.

(130142265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**That's It A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 95.618.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mars 2013 que:

La société à responsabilité limitée MAMA.LU S.à r.l. (ancienne INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l.), établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B147396, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, reste administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, avec droit de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013117674/18.

(130142245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Tages Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.328.

Par décision datée du 17 juin 2013, le conseil d'administration a décidé de nommer Mr Riccardo del TUFO, 19, rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG, aux fonctions d'administrateur suite à la démission de Mme Francesca GIGLI.

Le mandat de Mr Riccardo del TUFO prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'administration de TAGES CAPITAL SICAV est composé de:

Monsieur Massimo TRAVELLA,

Tages Capital SGR, Corso Venezia 18, I-20121 MILANO

Monsieur Riccardo del TUFO,

MDO Services S.A., 19, rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG

Monsieur Luca VALERI,

Tages Capital SGR, Corso Venezia 18, I-20121 MILANO

*Pour TAGES CAPITAL SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013117669/22.

(130142302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Trius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013117666/10.

(130142732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**VXI Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.818.

*Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 5 août 2013 sous la référence L130136698*

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors de dépôt enregistré en date du 5 août 2013 sous la référence L130136698.

Suite à une fusion qui a eu lieu le 31 décembre 2012, il y a lieu de préciser qu'en effet il n'y pas eu de changement de dénomination mais que les informations de l'associé unique de la Société, VXI Global Solutions, Inc., ont changé et doivent désormais se lire comme suit:

- VXI Global Solutions, Inc., une incorporated company, constituée et régie selon les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 220 W. 1<sup>st</sup> Street, 3<sup>rd</sup> Floor, Los Angeles, CA 90012, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State of California sous le numéro 3525900.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2013.

VXI Europe

Signature

Référence de publication: 2013117707/22.

(130142840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**TLcom II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.135,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.485.

---

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117683/12.

(130142465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Top Sun s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 56, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.764.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERRES Sandy / Dr Maryse STORCK

- / *Médecine Générale*

56, Avenue de Luxembourg / -

L-4950 BASCHARAGE / L-4950 BASCHARAGE

Référence de publication: 2013117684/13.

(130142390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**VEX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.484.

---

**STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on the second day of August.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mrs Sonja GAGLIARDI, Psychologue-psychothérapeute, born on 22 Mai 1983 in Luxembourg, residing at L-2155 Luxembourg, 112, Muehlenweg,

here represented by Mr Pazooki KHASHAYAR, Psychologue-psychotérapeute, residing in L-5425 Gostingen, 7a, rue Buurg, by virtue of a proxy, given on 1<sup>st</sup> August 2013;

2. Mr Pazooki KHASHAYAR, Psychologue-psychotérapeute, born on 22 March 1973 in Téhéran (Iran), residing in L-5425 Gostingen, 7a, rue Buurg;

3. Mr Klaus BOCK-MÜLLER, Managing Director, born on 21 September 1962 in Delligsen (Germany), residing in D-27777 Ganderkesee, Hinter der Wallhecke, 28;

4. Mr Uwe KATZKY, Managing Director, born on 14 March 1962 in Bonn (Germany), residing in D-26388 Wilhelms-haven, 51, Memeler Strasse.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing parties, the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

## **"Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of VEX.

**Art. 2.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are to create a new treatment for people with mental illness: the virtual exposure (VEX).

Basis is the creation of virtual scenarios to exposure the patients with computer based software. The goal is also to train other professionals, in particular in this innovative method to the benefit of sick patients.

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable transactions directly or indirectly related to the company's object or that are likely to facilitate or develop it.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into four hundred (400) shares with a nominal value of seventy-seven euro and fifty cents (EUR 77.5) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

## **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.



**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Saturday of the month of June.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number and Class of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
Mrs Sonja GAGLIARDI .....	100 shares	7,750 euro
Mr Pazooki KHASHAYAR .....	100 shares	7,750 euro
Mr Klaus BOCK-MÜLLER .....	100 shares	7,750 euro
Mr Uwe KATZKY .....	100 shares	7,750 euro
TOTAL .....	400 shares	31,000 euro

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mrs Sonja GAGLIARDI, Psychologue-psychothérapeute, born on 22 Mai 1983 in Luxembourg, residing at L-2155 Luxembourg, 112, Muehlenweg;

2. Mr Pazooki KHASHAYAR, Psychologue-psychotérapeute, born on 22 March 1973 in Téhéran (Iran), residing in L-5425 Gostingen, 7a, rue Buurg;

3. Mr Klaus BOCK-MÜLLER, Managing Director, born on 21 September 1962 in Delligsen (Germany), residing in D-27777 Ganderkesee, Hinter der Wallhecke, 28;

4. Mr Uwe KATZKY, Managing Director, born on 14 March 1962 in Bonn (Germany), residing in D-26388 Wilhelmshaven, 51, Memeler Strasse.

Mrs Sonia GAGLIARDI, prenamed, has been elected as managing director.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

PRISMA Consulting S.à r.l., with registered office at L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle de Kehlen, R.C.S. Luxembourg B 101.674.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, said persons signed together with Us, Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Sonja GAGLIARDI, Psychologue-psychothérapeute, née le 22 mai 1983 à Luxembourg, demeurant à L-2155 Luxembourg, 112, Muehlenweg,

ici représentée par Monsieur Pazooki KHASHAYAR, Psychologue-psychotérapeute, demeurant à L-5425 Gostingen, 7a, rue Buurg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> août 2013;

2. Monsieur Pazooki KHASHAYAR, Psychologue-psychotérapeute, né le 22 mars 1973 à Téhéran (Iran), demeurant à L-5425 Gostingen, 7a, rue Buurg;

3. Monsieur Klaus BOCK-MÜLLER, Managing Director, né le 21 septembre 1962 à Delligsen (Allemagne), demeurant à D-27777 Ganderkesee, Hinter der Wallhecke, 28;

4. Monsieur Uwe KATZKY, Managing Director, né le 14 mars 1962 à Bonn (Allemagne), demeurant à D-26388 Wilhelmshaven, 51, Memeler Strasse.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VEX.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet de créer un nouveau traitement pour les personnes atteintes de maladie mentale: l'exposition virtuelle (VEX).

Le but est la création de scénarios virtuels afin d'exposer les patients au logiciel sur ordinateur. Le but est aussi de former d'autres professionnels, en particulier dans cette méthode novatrice, au bienfait sur ces patients malades.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de soixante-dix sept euros et cinquante cents (EUR 77,50) chacune qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier samedi du mois de juin.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit :

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
Madame Sonja GAGLIARDI . . . . .	100 actions	7.750 euros
Monsieur Pazooki KHASHAYAR . . . . .	100 actions	7.750 euros
Monsieur Klaus BOCK-MÜLLER . . . . .	100 actions	7.750 euros
Monsieur Uwe KATZKY . . . . .	<u>100 actions</u>	<u>7.750 euros</u>
TOTAUX . . . . .	400 actions	31.000 euros

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Madame Sonja GAGLIARDI, Psychologue-psychothérapeute, née le 22 mai 1983 à Luxembourg, demeurant à L-2155 Luxembourg, 112, Muehlenweg;

2. Monsieur Pazooki KHASHAYAR, Psychologue-psychotérapeute, né le 22 mars 1973 à Téhéran (Iran), demeurant à L-5425 Gostingen, 7a, rue Buurg;

3. Monsieur Klaus BOCK-MÜLLER, Managing Director, né le 21 septembre 1962 à Delligsen (Allemagne), demeurant à D-27777 Ganderkesee, Hinter der Wallhecke, 28;

4. Monsieur Uwe KATZKY, Managing Director, né le 14 mars 1962 à Bonn (Allemagne), demeurant à D-26388 Wilhelmshaven, 51, Memeler Strasse.

Madame Sonia GAGLIARDI, prénommée, est nommée aux fonctions d'administrateur-délégué.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

PRISMA Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen, R.C.S. Luxembourg B 101.674.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. KHASHAYAR, K. BOCK-MÜLLER, U. KATZKY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 août 2013. Relation: DIE/2013/9721. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117705/353.

(130142281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

*Résolution circulaire du 13 août 2013*

- Mandat non renouvelé avec effet au 31 juillet 2013

\* M. Thomas Portmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour UBS Global Solutions*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Vitali Schetle

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2013117695/16.

(130142552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

*Résolution circulaire du 13 août 2013*

- Mandat non renouvelé avec effet au 31 juillet 2013

\* M. Thomas Portmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour UBS Manager Solutions*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Vitali Schetle

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2013117696/16.

(130142551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**VXI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.800.

*Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 5 août 2013 sous la référence L130136699*

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors de dépôt enregistré en date du 5 août 2013 sous la référence L130136699.

Suite à une fusion qui a eu lieu le 31 décembre 2012, il y a lieu de préciser qu'en effet il n'y pas eu de changement de dénomination mais que les informations de l'associé unique de la Société, VXI Global Solutions, Inc., ont changé et doivent désormais se lire comme suit:

- VXI Global Solutions, Inc., une incorporated company, constituée et régie selon les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 220 W. 1<sup>st</sup> Street, 3<sup>rd</sup> Floor, Los Angeles, CA 90012, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State of California sous le numéro 3525900.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2013.

VXI Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013117708/22.

(130142839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Univers-Alb S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.174.

**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 8 mai 2013 sous la référence L130073121.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Univers-Alb S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117693/15.

(130142434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**ed-g, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 53.639.

*Extrait analytique du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2013 au siège social*

*Résolutions prise à l'unanimité*

L'assemblée DECIDE de nommer les personnes suivantes au titre d'administrateurs de la société, avec effet à l'issue de la présente assemblée, et ce pour une durée de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, appelée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31/12/2015:

1. ED-Solutions, société anonyme de droit luxembourgeois dont le sièges social est situé 2, am Hock à L-9991 Weiswampach, Luxembourg, RCS Lux B 124,690 représentée par Dominique Dejean, de nationalité belge, né le 08/06/1962 à Wavre et domicilié avenue du Champ de Courses 5 à B 1301 Bierges, Belgique (NN 620608 341 84), et

2. Valminvest, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé Zenderstraat 5, à B 9070 Destelbergen (RPM 464.033.548) représentée par Stefaan Vallaeys, de nationalité belge, né le 15/04/1964 à Sint-Amandsberg et domicilié à la même adresse (NN 640415-371.66), et

3. Bvba Nakada, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Lijsterlaan, 3 à B 8900 Ieper, Belgique (RPM 0845 245 528) représentée par Ludo Van Bael, de nationalité belge, né le 17/12/1950 à Geel et domicilié à la même adresse (NN 501217-245.88), et

4. Altro, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 2 Am Hock, L-9991 Weiswampach à Luxembourg, (RCS Lux B 96.397) représentée par Patrice Thys de nationalité belge, né le 03/11/1955 à Liège et domicilié à Hong Kong, Wan Chai, 60 J Résidence Johnston Road, étage 8 Appt 4005 (Passeport belge numéro EH 957654), et

5. JHC Invest sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 6 Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, (RCS Lux B 144.493) représentée par Frank Bamelis, de nationalité belge, né le 02/04/1968 à Courtrai et domicilié à MC-98000 Monaco, Avenue des Papalins, 31/33, et

6. Finovate sprl, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé 28 Avenue Brassine, à B 1640 Rhodes Saint Genèse, Belgique (RPM 0824 447 837) représentée par Yves Delacollette, de nationalité belge, né le 29/05/1959 à Etterbeek et domicilié à la même adresse (NN 590529-531.67).

L'assemblée DECIDE de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société exercé par Monsieur Paul Payon, 35 Chemin de la Cense à B-4960 Malmédy, Belgique et ce pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, appelée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31/12/2013.

Weiswampach, le 06 août 2013.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Pour ED-Solutions S.A. / Pour Altro S.A.

Administrateur / Administrateur

Dominique Dejean / Patrice Thys

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2013117747/39.

(130143083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

### **Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"XYLEM GLOBAL S.à.r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 172.763, with a share capital of EUR 21,321,825.- (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated July 26th, 2013,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "XYLEM INTERNATIONAL S.à.r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 144.132, with a share capital of EUR 12,500.- (the Company),

The Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I.- The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all five hundred (500) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500).

The agenda of the Meeting is as follows:

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 75,000 (seventy-five thousand euro) and creation and issue of 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each (the Shares) having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Subscription to and payment in full of the Shares specified under 1) above, allocation of an amount of EUR 6,250 (six thousand two hundred and fifty euro) to the legal reserve account and allocation of an amount of EUR 6,596,906 (six million five hundred ninety-six thousand nine hundred and six euro) to the share premium account of the Company by



the contribution of the only 1 (one) share issued by Xylem Analytics UK Ltd and all 304,712 (three hundred and four thousand seven hundred twelve) shares in YSI UK Ltd., by Sole Shareholder of the Company.

3. Amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2) of the Agenda.

II.- The Meeting passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to an amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand euro) and to create and issue 2,500 (two thousand five hundred) new Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and having the same rights and privileges as the existing shares.

*Second resolution*  
*Subscription and Allotment*

A. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to the 2,500 (two thousand five hundred) new Shares and to pay up such new Shares, the share premium thereon in an amount of EUR 6,596,906.- (six million five hundred ninety-six thousand nine hundred and six euro) and the allocation of an amount of EUR 6,250.- (six thousand two hundred and fifty euro) to the legal reserve by a contribution in kind of:

- 1 (one) share in "Xylem Analytics UK Ltd", a company organized under the laws of England, having its registered office at Unit 2 Focal Point, Lacerta Court Works Road, Letchworth, Hertfordshire SG6 1FJ (Company Number 04838831) having a value of EUR 5,529,465.- (five million five hundred twenty-nine thousand four hundred and sixty-five euro); and
- 304,712 (three hundred and four thousand seven hundred twelve) shares in "YSI UK Ltd" a company organized under the laws of England, having its registered office at 119 Fleet Road, Fleet, Aldershot, Hampshire GU51 3PD (Company Number 01275878), having a value of EUR 1,136,191.- (one million one hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-one euro).

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder are to be recorded at fair market value which amounts to EUR 6,665,656.- (six million six hundred sixty-five thousand six hundred and fifty-six euro) as it results from the valuation certificate as of July 26<sup>th</sup>, 2013 (the Certificate), which remains attached hereto, and to be allocated as follows:

- 1) EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro) to the nominal share capital of the Company; and
- 2) EUR 6,250.- (six thousand two hundred and fifty euro) is to be allocated to the legal reserve;
- 3) the balance of EUR 6,596,906.- (six million five hundred ninety-six thousand nine hundred and six euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

"Xylem Global S.à.r.l.", prenamed, ..... 3,000 shares

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 75,000 (seventy-five thousand euro), represented by 3,000 (three thousand) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share."

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 3,818.-EUR.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The present original deed after having been read to the proxyholder of the appearing party, has been signed by the proxyholder of the appearing party and the notary.

### Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„XYLEM GLOBAL S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz in 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 172.763, und mit einem Stammkapital von EUR 21.321.825 (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juli 2013,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Diese Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin der „XYLEM INTERNATIONAL S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 11, rue Breedewues, L-1259 Senningerberg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 12.500 EUR (die Gesellschaft).

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

Der Alleinige Gesellschafter hält alle fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von 12.500,-EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) darstellen.

Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 62.500,- (zweiundsechzig-tausend fünfhundert Euro), um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 12.500,-(zwölftausend fünfhundert Euro) auf EUR 75.000 (fünfundsechzig-tausend Euro) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von 2.500,- (zweitausend fünfhundert) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) (die Anteile) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

2. Zeichnung und Zahlung der unter Tagesordnungspunkt 1) erwähnten Anteile, zusammen mit einer Zuweisung von einem Betrag von EUR 6.250,- (sechstausend zweihundertfünfzig Euro) an die gesetzliche Rücklage und einem Betrag von EUR 6.596.906 (sechs Millionen fünfhundertsechsunneunzigtausend neunhundertsechs Euro) an die Agiorücklage der Gesellschaft, durch den Alleinigen Gesellschafter, durch eine Sacheinlage von dem einzigen (1) Anteil an der Xylem Analytics UK Ltd. und 304.712 (dreihundertviertausend siebenhundertzwölf) Anteilen an der an der YSI UK Ltd.

3. Abänderung von Artikel 4, erster Absatz der Satzung, entsprechend den gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 2) zu fassenden Beschlüssen.

III. Die Versammlung fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 62.500,- (zweiundsechzigtausend fünfhundert Euro) zu erhöhen, um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 75.000,- (fünfundsechzig-tausend Euro) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von 2.500,- (zweitausendfünfhundert) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Anteile.

#### *Zweiter Beschluss*

##### *Zeichnung und Zuteilung*

A. Daraufhin ist der Alleinige Gesellschafter erschienen, vertreten, wie eingangs beschrieben, und erklärt die 2.500,- (zweitausendfünfhundert) neuen Anteilen zu zeichnen und den Nennwert der Anteile zusammen mit einem an die gesetzliche Rücklage zugewiesenen Betrag von EUR 6.250,- (sechstausend zweihundertfünfzig Euro) und einen an die Agiorücklage zugewiesenen Betrag von EUR 6.596.906 (sechs Millionen fünfhundertsechsunneunzigtausend neunhundertsechs Euro) einzuzahlen durch eine Sacheinlage von:

- einem (1) Anteil an der „Xylem Analytics UK Ltd“ eine Gesellschaft unter Englischem Recht, mit Sitz in Unit 2 Focal Point, Lacerta Court Works Road, Letchworth, Herfordshire SG6 1FJ (Gesellschaftsnummer 04838831) mit einem Wert von EUR 5.529.465 (fünfMillionen fünfhundertneunundzwanzigtausend vierhundert fünfundsechzig Euro); und

- 304.712 (dreihundertviertausend siebenhundertzwölf) Anteilen an der an der „YSI UK Ltd.“ eine Gesellschaft unter Englischem Recht mit Sitz in 119 Fleet Road, Fleet, Aldershot, Hampshire GU51 3PD (Gesellschaftsnummer 01275878) mit einem Wert von EUR 1.136.191 (einer Million hundertsechsunndreißigtausend hunderteinundneunzig Euro).

B. Die Einlage in die Gesellschaft durch den Alleinigen Gesellschafter wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 6.665.656,- (sechs Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend sechshundertsechsunfünfzig Euro) beträgt, so wie

es aus dem Bewertungszertifikat vom 26. Juli 2013 (das Zertifikat), welcher beigegeben bleibt, hervorgeht und welcher wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 62.500.- (zweiundsechzigtausend fünfhundert Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) ein Betrag von EUR 6.250.- (sechstausend zweihundertfünfzig Euro) wird der gesetzlichen Rücklage zufließen;

3) der Restbetrag von EUR 6.596.906.- (sechs Millionen fünfhundert-sechundneunzigtausend neunhundertsechs Euro) wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:  
„Xylem Global S.à.r.l.“, vorbenannt, ..... 3.000 Anteile

#### *Dritter Beschluss*

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 75.000.- (fünfundsiebzigtausend Euro) und ist eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro)."

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf EUR 3.818.-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35627. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117721/182.

(130142765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

#### **Visualbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1270 Luxembourg, 7, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 138.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117706/10.

(130142825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Wempro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.654.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 août 2013 à Weiswampach*

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée générale a décidé de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

- Monsieur Frank BERNARD, Administrateur et Administrateur délégué, né le 11/01/1962 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4440 Soleuvre, 125 rue d'Esch;

- Monsieur Claude BAER, Administrateur et Administrateur délégué, né le 29/12/1954 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6 avenue des Terres Rouge;

- Monsieur Marc REIFF, Administrateur et Administrateur délégué, né le 17/06/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 24 rue Jean L'Aveugle;

- Monsieur Alphonse dit Fons JOHANNNS, Administrateur, né le 31/12/1954 à Pétange et demeurant à L-8440 Steinfort, 69 rue de Luxembourg;

- Monsieur Ralph SCHAUS, Administrateur et Président, né le 10/04/1960 à Saint-Vith (B) et demeurant à B-4780 Saint-Vith, 6 An der Höhe;

- Madame Edith REIFF, Commissaire aux comptes, née le 13/02/1968 à Ettelbruck et demeurant à L-9254 Diekirch, Résidence DA VINCI, Appartement 2-3, 6 rue de la Rochette.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013117714/24.

(130142576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013117660/14.

(130142382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Treveria Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.991.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013117657/14.

(130142816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Venture & Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 77.592.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 14.00h le 1<sup>er</sup> Juillet 2013

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur M. Jean-Pierre Lecou, ainsi que des administrateurs et administrateurs-délégués M. Michel Bourkel et M. Nicolas Hoffeld, du 8, rue Dicks, au 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes, Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B39.844, à savoir: 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

6- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Michel Bourkel, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Jean-Pierre Lecou, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

*Administrateurs-délégués:*

- M. Michel Bourkel, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à l'assemblée à être tenue en 2014.

Référence de publication: 2013117704/26.

(130142364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Treveria Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.942.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013117655/14.

(130142987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Treveria Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.964.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013117653/14.

(130142849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013117651/14.

(130142759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Treveria C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 112.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013117648/12.

(130142800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Tradin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 157.395.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 août 2013*

*Résolutions:*

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le mandat de Mr Patrick Maes en sa qualité d'administrateur est révoqué.

Nomination de Mr Marc Périn domicilié professionnellement au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte - L -1331 Luxembourg en qualité d'administrateur

Le représentant permanent de la société Community Link S.A. est Mr Patrick Vanhaute né le 16/08/1954 à Antwerpen (Belgique) et demeurant professionnellement au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte - L - 1331 Luxembourg

Mr John Poche demeure professionnellement au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L - 1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117647/17.

(130142689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 28.252.

*Extrait de la résolution circulaire du 11 juillet 2013:*

En date du 11 juillet 2013, le conseil d'administration de la société susmentionné a décidé de:

- Révoquer le mandat de Directeur Général donné à Monsieur Giorgio GRETTTER

- Nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe CHOSSONNERY, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Directeur Général de la Société afin de confier à ce dernier la gestion journalière de la

Société. Le Conseil décide, entre autre chose, de confier à Monsieur CHOSSONNERY le pouvoir de signature pour les documents suivants:

- \* Validations des factures jusqu'à 75 000 EUR
- \* Extrait des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires
- \* Tout document lié aux activités quotidiennes de la société, à l'exception de ceux expressément réservés au Conseil et/ou aux Administrateurs par les statuts.

Luxembourg, le 12 août 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour le Conseil d'Administration*  
Philippe Chossonery  
*Directeur Général*

Référence de publication: 2013117675/23.

(130142936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Treveria Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.988.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2013117662/14.

(130142887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Trinistar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 168.777.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117664/10.

(130142906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**TBU-9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 118.122.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TBU-9 S.A.

Référence de publication: 2013117672/10.

(130142758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Trinistar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 168.783.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117663/10.

(130142869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Tractim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.174.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117685/9.

(130142623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 23.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.082.

---

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes en date du 6 août 2013:

- La démission de Margus Jõemaa, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 9 août 2013.
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 9 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117711/15.

(130143028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Vector Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.903.

---

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the "general meeting") of the shareholders of "VECTOR ASSET MANAGEMENT S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), established and having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 138.903, incorporated pursuant to a notary deed on May 26, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1509 on June 18, 2008. The Company's articles of association were amended for the last time following a general meeting held on March 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1367 on June 1, 2012.

The meeting is opened by Ms. Marie-Line SCHUL, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

The Chairman appoints as secretary, Ms. Amélie BURUS, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr. Damien MATTUCCI, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

A) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.



B) As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

C) The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and subsequent amendment of the first sentence of the first paragraph of Article 4 of the Company's articles of association;
2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

The general meeting further resolves to amend the first sentence of the first paragraph of article four (4) of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

**Art. 4. (first sentence of the first paragraph).** "The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «VECTOR ASSET MANAGEMENT S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138.903, constituée suivant acte notarié du 26 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1509 le 18 juin 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant une assemblée tenue en date du 13 mars 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 1<sup>er</sup> juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la Société;
2. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, la première phrase du premier alinéa de l'article quatre (4) est modifiée, laquelle aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4. (première phrase du premier alinéa).** «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9813. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013117702/95.

(130142978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Valstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.005.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 août 2013*

- Le siège social est transféré du 10a, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour la société VALSTAR SA.

Jean-Robert Bartolini

Référence de publication: 2013117701/13.

(130142271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

—  
L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

**A COMPARU:**

Monsieur François-Xavier Lanes, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171445 (la Société), constituée par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 et numéro 2542 en date du 12 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER en date du 17 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

En date du 31 juillet 2013, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Martine Schaeffer.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de trente et un mille dix euros (EUR 31.010,-) divisé en deux classes d'actions:

- (i) Trois mille cent (3.100) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune; et
- (ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions dix Euros (EUR 80.000.010,-), représenté par huit millions (8.000.000) d'Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- €).

V. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription.

VI. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 31 juillet 2013, le capital social de la Société d'un montant de EUR 586.000,- (cinq cent quatre-vingt-six mille euros) de manière à fixer le capital social de la Société à EUR 617.010, - six cent dix- sept mille dix euros), par l'émission de cinquante-huit mille six cents (58,600) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de 10 euros (EUR 10,-) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme suit:

SOUSCRIPTEUR	NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES	MONTANT DE LA SOUSCRIPTION EN EURO
PRO BTP .....	800	Eur 8.000,-
BTP PREVOYANCE .....	8.000	Eur 80.000,-
KLESIA RETRAITE .....	8.000	Eur 80.000,-
SCOR .....	4.000	Eur 40.000,-
SAS WREP INVEST 1 .....	8.000	Eur 80.000,-
FINANCIERE DASSAULT .....	2.400	Eur 24.000,-
LDRP .....	400	Eur 4.000,-
SAS BRIE PICARDIE EXPANSION .....	3.000	Eur 30.000,-
FONDATION BETTENCOURT .....	4.000	Eur 40.000,-
TIKEHAU .....	800	Eur 8.000,-
WREP#2 Luxco S.à r.l. ....	6.000	Eur 60.000,-
WCP IMMO 2 .....	10.800	Eur 108.000,-
AYMERIC PLASSARD .....	72	Eur 720,-
L.H HOLDING s.à r.l. ....	672	Eur 6.720,-
NICOLAS TRUELLE .....	120	Eur 1.200,-
SOPHIE CHATEAU .....	72	Eur 720,-
SEBASTIEN MOXHET .....	144	Eur 1.440,-
SERGE WEINBERG .....	672	Eur 6.720,-
TONILUX .....	120	Eur 1.200,-
WEINBERG REAL ESTATE S.À R.L. ....	528	Eur 5.280,-
<b>TOTAL .....</b>	<b>58.600</b>	<b>EUR 586.000,-</b>

L'ensemble des cinquante-huit mille six cents (58.600) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant de EUR 586.000 (cinq cent quatre-vingt-six mille euros) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

dans sa version française:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent dix-sept mille dix euros (617.010,- €), divisé en deux classes d'actions:

- (i) soixante et un mille sept cent (61.700) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €).  
dans sa version anglaise:

" **Art. 6. Capital.**

6.1 The initial share capital of the Partnership is set at six hundred seventeen thousand ten Euro (EUR 617,010.-) divided into the following two classes of shares:

- (i) sixty one thousand seven hundred (61,700) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-); and
- (ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2013. Relation: LAC/2013/37057. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117710/106.

(130142461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.723.

En date du 4 décembre 2009, l'associé unique UBS FUND Holding (Luxembourg) S.A., avec siège social au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a transféré l'intégralité des 125 parts sociales qu'il détient dans la Société à UBS AG, avec siège social au 45, Bahnhofstrasse, 8001 Zürich, Suisse, qui les acquiert.

Suite à ce transfert de parts sociales, UBS AG, précité, devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013117697/14.

(130142499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117709/10.

(130142460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**BRPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.694.

Il résulte de conventions de cession de parts sociales signées en date du 23 juillet 2013, que l'associé Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 DIPPACH a cédé les 500 parts sociales qu'il détenait dans la société BRPV S.à r.l., de la manière suivante:

- 250 parts sociales à Monsieur Guillaume Xavier Alain ROUSSELIN demeurant, 8, avenue de Kerbonne, F-29200 Brest (France)

- 250 parts sociales à Monsieur Bernard Marie HERVE DU PENHOAT, demeurant, 21, rue de Bellevue, F-44880 Sautron (France)

Pour extrait conforme  
Le mandataire

Référence de publication: 2013118255/16.

(130144087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.727.

Suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2013, le conseil d'administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014, comme suit:

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration  
56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- Christian Schärer, Membre du Conseil d'Administration  
5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration  
5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

En date du 2 mai 2013, le conseil d'administration a réélu KPMG Luxembourg S.à r.l., comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013118295/25.

(130143820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Chipnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.175.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHIPNET S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.175, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 22 septembre 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1137 du 31 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Nathalie MATHEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire ADAM, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle BASTIN employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Décision du transfert de siège de la Société de Luxembourg vers les États-Unis, 819 6<sup>th</sup> Avenue South Jacksonville Beach, Florida 32250 et de mettre fin à la domiciliation au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet à cette date, et par conséquent, de changer la nationalité de la Société sous condition suspensive de l'inscription de la Société dans le Registre de Commerce de Floride,

2.- Approbation des comptes intérimaires de la Société à la date de son transfert du siège social vers la Floride, tous les actifs et passifs de la Société restant la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements qu'elle a pris,

3.- Détermination de la forme et de la dénomination sociale de la société en «CHIPNET CORP», et refonte subséquente des statuts de la société conformément aux prescriptions de la loi des États-Unis et de l'État de Floride,

4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société;

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,

6.- Nomination d'un «director»,

7.- Décision de conférer à tout employé de FIDUPAR, tous pouvoirs pour représenter seul la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question au point 1 ci-avant,

8.- Décision de conférer à Madame Sandrine CAUSSE, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Floride auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et le changement de nationalité de la Société,

9.- Décider de conserver les livres et documents sociaux au siège social de la société pendant cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Conformément aux articles 2, 67-1 et 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), les actionnaires décident de transférer le lieu du principal établissement et le siège social de la Société en Floride ainsi que de changer la juridiction et la nationalité de la Société, du Luxembourg en Floride sous condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du registre de commerce en Floride. Cette décision sera effective au jour de l'inscription de la Société auprès du registre de commerce en Floride (ci-après la «Date Effective»).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale approuve les comptes intérimaires de la Société à la date de son transfert du siège social vers la Floride, tous les actifs et passifs de la Société restant la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements qu'elle a pris.

*Troisième résolution:*

De nouveaux statuts («Articles of incorporation») ont été soumis à l'assemblée générale. Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Pour des raisons d'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce en Floride, l'assemblée générale approuve le changement de forme et dénomination sociale en «CHIPNET CORP» et décide d'adopter le nouveau mémorandum et les nouveaux statuts («Articles of incorporation») de la Société remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité à la Date Effective.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels suivants de la Société, avec effet à la Date Effective:

- Monsieur Koen LOZIE, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

- Monsieur Joseph WINANDY, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;
- JALYNE S.A., ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel suivant de la Société, avec effet à la Date Effective:

- THE CLOVER, société anonyme ayant son siège social au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof.

Par vote spécial, l'assemblée générale accorde décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer Madame Sandrine CAUSSE, née le 25 novembre 1976 à BEZONS (F), demeurant au 819 6<sup>th</sup> Avenue South Jacksonville Beach, FL 32250, au poste de «director» avec effet à la Date Effective.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de conférer à tout employé de FIDUPAR, tous pouvoirs pour représenter seul la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question au point 1 ci-avant.

*Septième résolution:*

L'assemblée générale décide de conférer à Madame Sandrine CAUSSE, tous pouvoirs pour représenter seule la Société en Floride auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et le changement de nationalité de la Société,

*Huitième résolution:*

L'assemblée générale décide de conserver les livres et documents sociaux au siège social de la société au L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin pendant cinq ans.

*Évaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N: MATHEY, C. ADAM, I. BASTIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35220. Reçu douze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118285/116.

(130143739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Carbon Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.676.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique en date du 14 août 2013:

- que Monsieur Henri Vanherberghen a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 juillet 2013;

- que la société Fin-Contrôle S.A., RCS Luxembourg no. B 42.230, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013118275/16.

(130143870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Hipoteca III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.119.

---

L'associé Fin Solutia - Consultoria e Gestao de Creditos, S.A. a changé de nom et d'adresse.

Le nom de l'associé est à présent: Finsolutia, S.A.

Sa nouvelle adresse est la suivante:

Finsolutia, S.A.

Rua Sousa Martins Nr. 1, RC Direito

1050-217

Lisboa

Portugal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

*Pour la Société*

Pedro Fernandes das Neves

*Gérant*

Référence de publication: 2013117913/21.

(130143568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Initium Corporate Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.940.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social la Société le 16 août 2013 à quatorze heures*

L'assemblée, après avoir entendu l'exposé du Président, décide de révoquer avec effet immédiat la société Reviconsult Sàrl avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L – 2522 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg (RCSL) section B sous le numéro 139.013

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Olivier Dedobbeleer, employé privé, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg comme Commissaire aux comptes.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'Assemblée décide de donner décharge à la société Reviconsult préqualifiée pour l'exercice de son mandat.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117926/19.

(130143541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114727/9.

(130139358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---